



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lévothyrox - Conséquences de l'arrêt de sa commercialisation

Question écrite n° 26759

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la décision récemment prise de ne plus commercialiser, à compter du mois de septembre 2020, le médicament Euthyrox qui correspond à l'ancienne formule du Lévothyrox. Les 110 000 utilisateurs réguliers de ce médicament n'auront ainsi plus d'autre alternative que d'utiliser la nouvelle formule du Lévothyrox. Ils redoutent cependant que les mêmes causes produisent les mêmes effets, à savoir l'apparition d'effets secondaires insupportables liés à l'utilisation de la nouvelle formule. Aussi, il lui demande si, dans l'intérêt général et pour la santé des derniers patients concernés, il ne serait pas envisageable de surseoir à la décision de ne plus commercialiser l'ancienne formule du Lévothyrox.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26759

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1177

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)